

HECTARE

URBANISME DURABLE

Département de l'Hérault

PAULHAN

« L'IMPERIAL »

LOT N°1 : TERRASSEMENT/VOIRIE/RESEAUX HUMIDES

A.E.

Acte d'Engagement



MAITRE D'OUVRAGE

75 Z.I. Les portes Domitiennes

BP 30020

34 741 VENDARGUES CEDEX

Tél : 04 67 79 84 83



MAITRE D'OEUVRE

2 rue de la Syrah BP80

Les Tanes Basses

34800 CLERMONT L'HERAULT

Tél : 04 67 96 05 52

Email : gregory.durand@geometris.fr

Dans le strict respect des préconisations du Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé agréé, dans le cadre de l'exécution du chantier.

1.3.3. ANNEXES A L'AE.

- Programme des travaux
- Plan de composition ;
- Plan d'implantation ;

1.3.4. SECURITE DU CHANTIER

L'Entreprise titulaire du présent lot est tenue de respecter rigoureusement toutes les obligations en matière de protection de la santé, de sécurité et d'environnement. Elle est responsable de la sécurité de son personnel et des tiers, notamment au cas où elle porterait atteinte, de quelque façon que ce soit, à la sécurité de tout intervenant sur le chantier.

Elle s'engage notamment à respecter :

- La législation en vigueur ;
- Le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé ;
- La remise au coordonnateur de sécurité, conformément aux dispositions de la Loi N° 93-1418 du 31/12/93 et ses décrets d'application, de son Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé, avant toute exécution de ses prestations sur le chantier ;
- Tous personnel présent sur chantier devra faire l'objet d'un accueil précisant les règles de sécurité ainsi que les spécificités du chantier, les accueils chantier seront consignés et consultables sur chantier ;
- Les dispositifs mis en place par les autres entrepreneurs, et à remettre en place les dispositifs existants déplacés, modifiés ou supprimés par lui pour les besoins de son exécution ;

1.3.5. QUALIFICATION DE L'ENTREPRISE

L'Entreprise titulaire du présent lot certifie être en possession des qualifications professionnelles requises pour la réalisation des ouvrages dont il s'agit.

Elle est tenue de joindre les attestations et qualifications professionnelles, en cours de validité, au présent marché.

1.3.6. ASSURANCES DE L'ENTREPRISE

L'Entreprise titulaire du présent lot certifie être titulaire des assurances couvrant la responsabilité civile et professionnelle pour des travaux au moins équivalents à ceux du présent marché.

Elle est tenue de joindre les attestations d'assurances ci-dessus au présent marché. Ces attestations devront émaner des différentes compagnies d'assurance concernées.

A ce titre, elle communique au Maître de l'Ouvrage, pour l'ensemble des risques à assurer, un original comportant les mentions suivantes :

- Qualification professionnelle ou activités couvertes par la police,
- Détail et montant des garanties de la police,

Partie 2 : PARTIES CONTRACTANTES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

MAITRE D'OUVRAGE



75 Z.I. Les portes Domitiennes

BP 30020

34 741 VENDARGUES CEDEX

Tél : 04 67 79 84 83

Représenté par Monsieur Jérôme LEDOUX

ET :

ENTREPRISE TITULAIRE DU MARCHE



57 Chemin de la Grave

34 150 SAINT JEAN DE FOS

Tél : 04 67 57 72 21

Email : contact@espinastp.fr

Forme juridique : SARL

SIRET : 414449905 00019

A.P.E. 4312A

Représentée par : M. ESPINAS

Partie 4 : ELEMENTS DU MARCHÉ

4.1 PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHÉ

Marché à prix global, net et forfaitaire, non révisable, non actualisable.

L'Entreprise titulaire du présent lot est tenue d'avoir vérifié ses propres métrés remis dans le cadre de la consultation. Elle fera son affaire de toutes erreurs ou omission du quantitatif ; aucune plus-value liée à des erreurs de quantité ne pourra être prise en compte après la signature du marché.

Elle ne pourra se prévaloir de travaux supplémentaires s'il s'agit de prestations décrites dans les plans ou le CCTP du présent marché.

4.2 PIECES CONTRACTUELLES GENERALES

- Norme FNP03-001 ;
- Les normes et les Documents Techniques Unifiés (DTU) en vigueur à la date de signature du présent contrat ;
- Fascicules CCTG relatifs aux travaux engagés ;

4.3 PIECES CONTRACTUELLES PARTICULIERES

Par dérogation à la norme NF P 03 001 de décembre 2000, les documents contractuels annexés au présent marché, que l'entreprise titulaire du présent marché s'engage à respecter, sont les suivant et prévalent l'un sur l'autre dans l'ordre énuméré ci-dessous :

- 1- Le présent Acte d'Engagement (AE)
- 2- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- 3- Les plans définissant les travaux à exécuter
- 4- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- 5- Le calendrier ou planning général des travaux
- 6- L'ensemble des normes affectant l'activité de l'entreprise
- 7- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

5.4 FACTURES - SITUATIONS

Les situations mensuelles devront être présentées conformément au modèle délivré par le Maître d'Œuvre.

Les factures et situations mensuelles devront avoir l'adresse de facturation suivante :

SAS HECTARE
75 Z.I. Les portes Domitiennes
BP 30020
34 741 VENDARGUES CEDEX

Elles devront arriver chez le Maître d'œuvre **au plus tard le 25 du mois** qui les transmettra **au Maître d'ouvrage le 30 du mois** sans quoi elles seraient remises au mois M+1.

Le Maître d'œuvre transmettra les situations mensuelles validées par voie électronique à ces adresses électroniques (Email) :

- **comptabilite@hectare.fr**
- et**
- **jerome.ledoux@hectare.fr**

Les situations mensuelles devront indiquer le rappel des avancements précédents, ainsi que des travaux en plus ou en moins.

Les **travaux supplémentaires** devront faire l'objet d'un suivi tout particulier consignés dans un tableau de travaux en plus et en moins ; **les travaux supplémentaires devront toujours être validés par le maître d'ouvrage avant réalisation.**

Toute situation non conforme au présent sera retournée à l'entreprise pour régularisation.

Le Maître d'œuvre, le pilote, et le maître d'ouvrage se réservent le droit de rectifier les situations. Le montant réglé sera alors le montant rectifié. Dans cette hypothèse, l'entreprise devra renvoyer au Maître d'Œuvre, une nouvelle situation tenant compte de ces rectifications afin que les pièces comptables soient en harmonie avec le règlement effectué.

Dans le cas contraire, la situation suivante se verrait bloquée jusqu'à totale régularisation de la situation précédente.

013-2023	D . P . G . F .	ENTREPRISE			
	Lotissement "Impérial" à Paulhan	Mai 2024		LOT 1	
ARTICLE	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T
	2 - TRAVAUX PREPARATOIRES				
	2.1 - Préparation générale				
2.1.2	Nettoyage général de l'emprise de l'opération. Il comprend : - l'enlèvement des arbres sur l'emprise de la voirie et ceux définis par le Maître d'Ouvrage, ainsi que les broussailles et végétaux jusqu'aux racines; - le dessouchage et le remblaiement éventuel du trou laissé. Y compris l'évacuation en décharge autorisée des végétaux et toutes sujétions de réalisation.	F	1	15 000,00	15 000,00
2.1.3	Sciage et rabotage de la chaussée existante comprenant: - le sciage de revêtement de chaussée sur toute l'épaisseur de la couche hydrocarbonée ainsi que le rabotage sur une largeur de 0,50m parallèlement au sciage afin de permettre l'ancrage des enrobés; Y compris le chargement ainsi que l'évacuation des produits en décharge autorisée et toutes sujétions de réalisation.	ML	300	6,00	1 800,00
2.1.4	Dépose de clôture existante. Y compris la démolition des massifs de fondation (poteaux), le remblaiement des trous laissés ainsi que l'évacuation en décharge autorisée des clôtures et gravats et toutes sujétions de réalisation.	ML	90	8,00	720,00
2.1.5	Dépose du portail existant selon plan. Y compris la démolition des massifs de fondation (poteaux), le remblaiement des trous laissés ainsi que l'évacuation en décharge autorisée et toutes sujétions de réalisation.	U	1	800,00	800,00
2.1.6	Evacuation des terres stockés sur le terrain	fft	1	4800,00	4 800,00
		TOTAL H.T.			18 320,00
		T.V.A.(20,00%)			3 664,00
		TOTAL T.T.C.			21 984,00

013-2023	D . P . G . F .	ENTREPRISE			
	Lotissement "Impérial" à Paulhan	Mai 2024		LOT 1	
ARTICLE	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T
	4 - VOIRIE Structure de voirie (sous réserve de validation de l'étude Géotechnique G2 Pro à réaliser par le MO) - Couche de Forme : 35cm GNT 0/31,5, - Couche de Base : 20cm GNT 0/20, - BBSG : 5 cm.				
4.1.1	4.1 - Préparation plateformes Préparation du fond de forme prêt à recevoir la couche de fondation. Il comprend : - l'implantation et le piquetage avec l'enlèvement de tous les débris végétaux; - le nivellement et réglage des décaissements, le compactage du fond de forme et toutes sujétions. Y compris toutes sujétions de mise en oeuvre.	M2	300	2,00	600,00
	4.2 - Matériaux plateformes 4.2.1. - Non recyclée				
4.2.1.1	Fourniture et mise en oeuvre de GNT 0/31,5 non recyclée , en couche de forme, épaisseur moyenne 0,35m dans l'emprise de la voie. Y compris mise à la cote du projet, compactage par couches successives, la purge éventuelle des poches médiocres et toutes sujétions de mise en oeuvre.	M3	120	40,00	4 800,00
4.2.1.2	Fourniture et mise en oeuvre de GNT 0/20 non recyclée , en couche de base, épaisseur moyenne 0,20m dans l'emprises de la voie. Y compris mise à la cote du projet, compactage par couches successives, la purge éventuelle des poches médiocres et toutes sujétions de mise en oeuvre.	M3	100	40,00	4 000,00
4.2.1.4	Réalisation des essais de chargement à la plaque (tous les 200m²) afin de déterminer la portance de la structure avant la pose des enrobés, Résultat souhaité : Ev2 > 80MPa. Y compris toutes sujétions de réalisation.	F	1	600,00	600,00
	4.2.5 - Enrobés 4.2.5.1 - Enrobés 0/10				
4.2.5.1.1	Fourniture et mise en œuvre de béton bitumineux BBSG 0/10 sur une épaisseur 0,05m. Il comprend : - la fourniture de tous les matériaux ainsi que le balayage à vif du support; - la mise en oeuvre de couche d'accrochage à l'émulsion de bitume et gravillons; - la mise en oeuvre au finisseur du béton bitumineux et le réglage final. Y compris la protection des bordures et des ouvrages divers de voirie, la mise à la cote de l'ensemble des tampons et BâC ainsi que toutes sujétions de mise en oeuvre.	M2	300	25,00	7 500,00
	4.4 - Bordures / Caniveaux				
4.4.1	Fourniture et pose de bordures ou caniveaux normalisés. Il comprend : - la réalisation de fondation en béton (250kg/m3) coulé en place sur une épaisseur de 0,15m min. et largeur suffisante (+0,10m de part et d'autre); - la fourniture et pose de bordures en alignement et en courbes avec solin de calage en béton (idem fondation) et joints au mortier (200kg/m3). Y compris fouille, sciage pour arrondis dans les courbes, passage bateau suivant plans ou à la demande du MOe et toutes sujétions de réalisation.				
4.4.18	Bordures T2 basse	ML	60	30,00	1 800,00
TOTAL H.T.					19 300,00
T.VA.(20,00%)					3 860,00
TOTAL T.T.C.					23 160,00

013-2023	D . P . G . F .	ENTREPRISE			
	Lotissement "Impérial" à Paulhan	Mai 2024		LOT 1	
ARTICLE	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T
	7 - RESEAU AEP (selon les prescriptions du concessionnaire)				
	7.1 - Tranchées				
	7.1.1 - Remblais GNT 0/31.5				
	7.1.1.1 - Avec évacuation				
7.1.1.1.2	Réalisation de tranchées en terrain de toute nature pour le branchement particulier ainsi que la mise en place de lit de pose, enrobage avec grain de riz, grillage avertisseur et remblais en GNT 0/31.5 compactés. Y compris toutes sujétions de croisements de réseaux, surprofondeurs éventuelles, étalement des fouilles et l'évacuation des déblais en décharge autorisée.	ML	50	20,00	1 000,00
	7.2 - Canalisations				
	7.2.2 - PEHD				
	7.2.5 - Branchements				
7.2.5.1	Fourniture et pose de canalisation en PEHD bande bleue Ø25mm (ou Ø32 mm) série 16bars (agréée par le concessionnaire) sous gaine de protection. Y compris toutes sujétions de réalisation.	ML	50	30,00	1 500,00
	7.6 - Branchements et Abris Compteurs				
7.6.1	Réalisation d'un branchement particulier comprenant: - fourniture et pose de collier et robinet de prise en charge; - fourniture et pose de tabernacle, tube allonge et bouche à clé réglable en hauteur; - fourniture et pose d'un coffret de branchement agréé par le concessionnaire (avec enveloppe et socle), équipé selon cahier des charges. Y compris fourniture et pose d'une gaine de protection isotherme avant compteur, mise en place d'un fourreau à l'aval du compteur et toutes sujétions de réalisation.	U	5	800,00	4 000,00
	6.5 - Raccordements				
6.5.2	Raccordement sur les 2 réseaux existants des maisons de la parcelle AN 880 et 881. Il comprend : - l'extension du PE sur 30ml, le raccordement des conduites existantes des 2 maisons. Y compris l'évacuation des gravats en décharge autorisée et toutes sujétions de réalisation.	U	1	5500,00	5 500,00
6.5.3	Réfection de la chaussée correspondant aux travaux.	M2	10	25,00	250,00
	7.8 - Contrôles du réseau AEP				
7.8.1	Réalisation des analyses de contrôle de la qualité de l'eau après désinfection et rinçage du réseau. Y compris toutes sujétions de réalisation. Travaux à réaliser par le concessionnaire ou un bureau de contrôle agréé par le MOe, à la charge de l'entreprise.	F	1	600,00	600,00
7.8.3	Réalisation des essais de pression à l'eau ou à l'air sur le réseau (avant enrobés). Y compris toutes sujétions de réalisation. Travaux à réaliser par le concessionnaire ou un bureau de contrôle agréé par le Moe, à la charge de l'entreprise.	FFT	1	600,00	600,00
		TOTAL H.T.			13 450,00
		T.VA.(20,00%)			2 690,00
		TOTAL T.T.C.			16 140,00